Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260612-2026_D43-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2026

Date de convocation : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLAINCHE Marine, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole à M. CADORET Philippe
M. POURCHASSE Antoine à M. JEGOUX Christian

Absentes excusées :
Mme GUEHENNEUX Fanny
Mme PHILIPPE Marie

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	25
procurations	2
Quorum	**14**

Secrétaire de séance : M. ETIENNE Jessy

****

2026-D43 - Conventionnement avec la société LIVI pour la téléconsultation médicale

M. Cadoret expose que la commune cherche des solutions pour satisfaire la demande et les besoins de santé de la population. Pour ce faire, il est proposé une offre complémentaire d'offre de soins grâce à la mise en place de la télémédecine.

LIVI est une société de téléconsultation agréée proposant un accès privilégié à l'offre de téléconsultation :

- Accès 24h/24 et 7j/7 sans frais additionnels
- Téléconsultations prises en charge par l'assurance maladie, télétransmission de la feuille de soins à l'assurance maladie et pratique du tiers payant

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260612-2026_D43-DE

Pour l'année 2026, le service proposé est fourni gratuitement à la commune. A la fin de l'année, si l'expérimentation est jugée concluante, il pourra être décidé de la poursuite du dispositif en 2027 avec une participation annuelle d'1 € HT par habitant.

La convention sera établie jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable pour une durée d'un an après évaluation de l'expérimentation. A l'issue de la deuxième année (2027), la convention sera renouvelée tacitement pour des périodes d'un an.

Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- De valider la signature de la convention pour la mise en place de la téléconsultation médicale avec l'entreprise LIVI ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 26/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Etienne JESSY

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)